



ATTESTATION DU LOGEUR

Attestation du logeur, titulaire du bail à loyer ou propriétaire

Ne concerne pas les adresses postales, mais l'hébergement effectif

En vertu de l'article 24 de la loi sur le contrôle des habitants du 9 mai 1983, celui qui fait une déclaration incomplète ou inexacte ou contrevient de toute autre manière aux prescriptions de la dite loi, est passible d'une amende de vingt à deux mille francs.

Identité du logeur – à compléter lisiblement par le logeur SVP

Madame Monsieur

Nom(s) : _____ Prénom(s) : _____

Domicile du logeur (rue et n°) : _____

NPA & Localité : _____

Tél. fixe : _____ Tél. portable : _____

Courriel : _____

Atteste que la (les) personne(s) mentionnée(s) ci-après réside(nt) de manière effective dans le logement mentionné ci-après :

Adresse du logement occupé par le(s) sous-locataire(s)

Domicile du logeur (rue et n°) : _____

NPA & Localité : _____

Etage : _____ Nombre de pièces : _____ Surface (m²) _____

Si connu, n° EWID : _____

L'hébergement est : gratuit payant

Personne(s) hébergée(s)

Nom et prénom	Né(e) le	Emménagement le	Téléphone

Date : _____ Signature du logeur : _____ Signature du conjoint* : _____

** Si le bail à loyer est au nom des époux, la signature des deux conjoints est requise.*

Annexes :

- Copie du bail à loyer
- Pièce d'identité du logeur
 - Pièce d'identité du logeur vérifiée au guichet
 - Copie de pièce d'identité détruite après vérification